

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 08 Décembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	19	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 Novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DORE, Mme GROSJEAN.

**ÉTAIT ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :** M. LARAN à Mme CHABBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

## 2025-07-08 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE – REAFFECTATION DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

Vu le vote du Budget Primitif de la Commune le 10 Avril 2025 ;

Vu la délibération N°2025.06.16 en date du 14/10/2025 portant sur l'approbation du projet de sécurisation des locaux municipaux par l'installation d'un système de vidéoprotection et sur le dépôt de la demande de subvention à l'Etat de ce projet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21/11/2025, portant attribution d'une subvention de 26 257,33 € au titre de la protection des locaux municipaux par vidéoprotection ;

Vu la délibération N°2025.06.15 en date du 14/10/2025 portant sur l'approbation du projet de travaux sur un bâtiment communal destiné à accueillir des bureaux administratifs et sur les dépôts de demandes de subventions à l'Etat et Région de ce projet ;

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de réajuster les crédits, initialement, votés en section d'investissement, suite à l'évolution des besoins de la commune constatée au cours de l'exercice.

Il indique la nécessité de procéder à l'inscription de nouveaux investissements, présentés ci-après :

- la sécurisation des locaux municipaux par vidéoprotection pour 39 400 € TTC.
- L'aménagement de bureaux municipaux dans l'ancien appartement de la concierge pour 90 000 € TTC.
- L'acquisition de platanes en remplacement de ceux qui seront abattus pour cause de maladie sur la Place d'Astarac pour 900 €,
- L'acquisition d'un photocopieur pour les services administratifs pour 1 300 € TTC,
- L'achat d'un panneau porte permettant un accès au WC PMR de l'algéco destiné à l'accueil des services techniques pour 2 100 €,

Ces nouveaux investissements peuvent être financés par la réaffectation de certains crédits inscrits en investissement qui ne seront pas exécutés, notamment ceux relatifs au projet de la gare routière et par la subvention de 26 257 € attribuée par l'Etat pour la protection des locaux municipaux par vidéoprotection.

Il est proposé, par décision modificative, une réaffectation des crédits comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant
<b>Chap. 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>Chap. 13 : Subventions d'investissement</b>	
2151-851 : Réseaux de voirie	- 107 443,00 €	1321 : Etat	+ 26 257,00€
21311-020 : Bâtiments administratifs	+ 90 000,00 €		
2121-845 : Plantations d'arbres	+ 900,00 €		
2188-020 : Autres immobilisations corp.	+ 2 100,00 €		
21848-020 : Autres matériels de bureau	+ 1 300,00 €		
2188-11 : Autres immobilisations corp.	+ 39 400,00 €		
<b>MONTANT TOTAL</b>	+ 26 257,00 €	<b>MONTANT TOTAL</b>	+ 26 257,00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés APPROUVE la Décision Modificative au Budget Principal telle que présentée ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibus dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 09/12/2025

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL

Le Maire,  
Patrick FANTON